

Délibération n° 10	Conseil Municipal du 13 Mars 2017
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale
Objet : Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	
Rapporteur : Direction des Ressources Humaines	
Synthèse de la délibération :	Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste au tableau des effectifs.

**Vu** l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire rappelle à l'attention des Membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la dite collectivité ou du dit établissement.

La Ville d'Etaples sur Mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du personnel compétent pour un meilleur fonctionnement.

Aussi, dans le cadre de l'évolution des besoins.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- de procéder à la création d'un poste:

### **Administratif**

1 Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

Le coût sera imputé au chapitre 012 article 64111

La délibération est adoptée par **32 voix pour**.